AR Prefecture

047-214701955-20260126-DEL0032026-DE
Reçu le 29/01/2026

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 26 janvier 2026

DEPARTEMENT
LOT et GARONNE

ARRONDISSEMENT
NERAC

CANTON
NERAC

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 21
Votants : 27

OBJET :
Marché « Renfort charpente de la halle du Foirail » - Travaux complémentaires Modification en cours d'exécution n°2

N° 003/2026

L'an deux mille vingt-six, le 26 janvier à vingt heures, le conseil municipal de la Ville de Nérac était assemblé en session ordinaire, à la mairie, après convocation légale en date du 20 janvier deux mille vingt-six, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire.

Etaient présents : Monsieur LACOMBE, Maire ; Mesdames BUSQUET et CASEROTTO, Adjointes au Maire ; Messieurs DUFAU, GELLY et SANCHEZ, Adjoints au Maire ; Mesdames IBN-SALAH et SERRES-SOLANO, Conseillères déléguées ; Messieurs ARNAUNE, DAVID, GOLFIER et VICENTE, Conseillers Délégués ; Mesdames BERTHOUMIEU, FONTANEL, GARBAY, PRADO, Conseillères municipales ; Messieurs DULOUARD, TUFFERY, TAROZZI, ESSERTEL et GOUJON, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :
Monsieur BARRERE qui a donné pouvoir à Madame BUSQUET
Madame BES qui a donné pouvoir à Monsieur DUFAU
Monsieur BOZZELLI qui a donné pouvoir à Monsieur DAVID
Madame DESSAINTS qui a donné pouvoir à Monsieur SANCHEZ
Madame MEDECIN qui a donné pouvoir à Monsieur DULOUARD
Madame TESSARIOL qui a donné pouvoir à Monsieur TAROZZI
Madame CONDUCHE
Madame GREGOIRE

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un·e secrétaire pris·e au sein du Conseil.
Stéphanie GARBAY ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.
Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.
L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur.
La liste des délibérations de la séance du 26 janvier 2026 a été affichée conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

RAPPORTEUR : DAVID Hugues

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le marché de renforcement de la charpente de la halle a été attribué à la société CATRA BTP pour un montant total de 171 177.00€

AR Prefecture

047-214701955-20260126-DEL0032026-DE
Reçu le 29/01/2026

Le bureau de contrôle a, en sus de celles précédemment adoptées, transmis de nouvelles préconisations.

Celles-ci correspondent à des renforts complémentaires pour assurer le contreventement de la charpente suite à la dernière étude de renfort concernant la pose de nouvelles attaches de faitage, après retrait de l'existant et impliquant un nouveau montage/démontage d'échafaudage roulant.
Le BET a donc revu sa note de calcul de la structure. Cela induit également une nouvelle prestation nacelle et un nouveau phasage des travaux, incluant les deux modifications en cours d'exécution.

La société CATRA BTP, attributaire du marché, a proposé à cet effet un devis de 31 772.00 € HT selon devis N°D251943 du 19/01/2026 (Fourniture et pose).

Ce montant représentant près de 20 % du montant initial, l'avis préalable de la Commission d'Appel d'Offres spécifique aux M.A.P.A. était requis, et a été sollicité en séance du 19 janvier 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Considérant l'exposé du Maire,
Considérant le devis N°D251943 de la SARL CATRA BTP,
Ouï l'avis de la C.A.O. spécifique aux M.A.P.A. rendu en séance du 19 janvier 2026
Après en avoir délibéré
DECIDE A L'UNANIMITÉ

- **D'ACCEPTER** le principe des travaux supplémentaires en plus-value du marché de travaux de renfort de la charpente de la halle du foirail comme indiqué ci-dessus, d'un montant de 31 772.00 € HT selon devis n° D251943 de la S.A.R.L. CATRA BTP à régler à cette S.A.R.L.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les pièces ou accomplir toutes les démarches relatives à la mise en œuvre de cette délibération.
- **DE DIRE** que les sommes concernant ces travaux sont inscrites au budget annexe Energies renouvelables.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

MAIRIE DE NÉRAC

La Secrétaire de séance,